

les armes & les habillemens des troupes Chinoises. M. de Guignes s'est chargé de l'édition de cet ouvrage, dont l'original est à la Bibliothèque du Roi. Il seroit à désirer qu'on enrichît la Littérature de plusieurs de ces Livres qui sont bien différens de ceux des autres Orientaux. Les Chinois sont sages dans leurs écrits, les autres ne font que s'égarer dans les hyperboles & dans l'enflure.

(*Encyclopédie Militaire & Journal des Savans.*)

L E T T R E S

De quelques Juifs Portugais & Allemands, à Monsieur de Voltaire, troisieme édition, revue, corrigée & considérablement augmentée. A Paris, chez Moutard, 1772. 2 vol. in-8vo.

Tous les Journalistes ont parlé favorablement de cet Ouvrage. Les augmentations faites à cette troisieme édition méritent également leurs éloges. On y discute avec plus de détail ce que Monsieur de Voltaire dit de la tolérance chez les Juifs; on prouve que leur religion n'étoit pas la seule qui fût intolérante, & qu'elle l'étoit plus sagement que celle des autres peuples. On cite à cette occasion le décret de Diophytes, chez les Grecs, portant ordre de dénoncer quic

60 L'ESPRIT DES JOURNAUX;

conque nieroit l'existence des Dieux; les procédures commencées contre Protagore, la tête de Diagore mise à prix, le danger d'Alcibiade, Aristote obligé de fuir, Stilpon banni, Anaxagore échappant avec peine à la mort, Aspasia ne devant son salut qu'à l'éloquence & aux larmes de Periclès, tous ces Philosophes poursuivis juridiquement pour avoir écrit ou parlé contre les Dieux du pays; une Prêtresse exécutée pour en avoir introduit d'étrangers, Socrate condamné & buvant la ciguë, parce qu'on l'accusoit de ne point reconnoître ceux de l'Erat, &c.

On cite chez les Romains, les défenses sévères d'introduire des Dieux étrangers, les Ediles vivement reprimandés pour avoir négligé d'y tenir la main; le culte de Sérapis & d'Isis interdit; des Décrets & des Senatus-Consultes *sans nombre*, suivant l'expression de Tite-Live (*), contre les religions étrangères; les superstitions Egyptiennes prosrites sous Auguste; les Juifs bannis pour leur religion, sous Tibère; les Chrétiens exilés, livrés aux plus cruels supplices sous les Néron, les Maximien, &c, &c., même sous Trajan & Marc-Aurele.

A ces traits, disent les Auteurs, on pourroit en ajouter d'autres; » Zoroastre faisant la guerre au Roi de Touran pour le forcer d'embrasser le culte du feu; E'chyle condamné & conduit au

(*) Innumerabilia Decreta Pontificum, Senatus-Consul.
Liv. XXXIX, numero 16.

supplice.

supplice pour avoir mal parlé des Dieux ; les Philosophes Epicuriens chassés de deux villes ; les Livres de Cremutius Cordus brûlés par ordre du Sénat : fait , qui , joint aux précédens , prouve que Monsieur de Voltaire a eu tort d'avancer que *l'histoire n'offre pas un seul exemple de Philosophe qui se soit opposé aux volontés du Prince & au Gouvernement.* a

Les Auteurs , après avoir montré que des accusations graves contre une nation entiere , exigent essentiellement des preuves évidentes , justifient le Peuple Juif du portrait qu'en fait M. de V. Ils font voir que , loin de croupir dans l'ignorance , ils ont dans tous les temps cultivé les Sciences & les Arts avec succès ; ils démontrent que bien loin de former une nation cruelle , peu de nations ont été aussi modérées que l'étoit le Peuple Juif. Il semble que M. de V. à qui les Auteurs écrivent sur ces objets , ne connut lui-même que les Juifs ne méritoient pas les reproches qu'il leur faisoit. Il répondit aux Auteurs des Réflexions critiques : *Les lignes dont vous vous plaignez , sont violentes & injustes. Il y a parmi vous des hommes très-instruits & très-respectables ; votre Lettre m'en convainc assez. J'aurai soin de faire un carton dans la nouvelle édition. Quand on a eu tort , il faut le réparer. J'ai eu tort d'attribuer à toute une nation les vices de plusieurs particuliers.* (*)

(*) Les Auteurs se plaignent que M. de V. au lieu de réparer son tort , n'a fait que l'aggraver.

62 L'ESPRIT DES JOURNAUX;

Un article curieux dans la Lettre IV, est celui où les Auteurs, après avoir mis en parallèle les Loix civiles des Juifs & celles des anciens Peuples, les comparent avec les Législations modernes. C'est dans les Ouvrages mêmes de M. de V. qu'ils puisent tout ce qu'il y a de blâmable en ces dernières ; & ils lui prouvent que les critiques qu'il en fait, sont autant d'éloges de la Législation Mosaique ; sur quoi ils ajoutent : « Nous croyons, Monsieur, que vous n'aurez pas remarqué sans quelque satisfaction, qu'après avoir profondément réfléchi sur la réforme de vos Loix, vous n'avez rien proposé que le Législateur Juif n'eût prescrit trois mille ans avant vous. C'en est du moins une bien sensible pour nous, de voir qu'au sein d'un Peuple ignorant & grossier, il ait prévenu de tant de siècles les découvertes législatives du plus brillant & du plus vaste génie de ce siècle philosophique. »

On fait voir dans la cinquième Lettre que Moïse est un Orateur touchant, un Poëte sublime, un Historien exact, un Politique doué de vertus & de lumières. « Sa Philosophie, dit-on, n'est point cette Philosophie aride & sèche, dont la subtilité s'évapore en vains raisonnemens, qui détruit tout & n'élève rien, & qui renvoie l'homme disputer aux animaux le gland dans les forêts. C'est la sage Philosophie de ces hommes bienfaisans, qui ont formé les Sociétés, civilisé les Peuples, & rendu leurs semblables heureux,

en leur apprenant à se soumettre au joug des loix. »

On examine fort en détail dans la fixieme Lettre , si la Loi des Juifs autorisoit & ordonnoit les Sacrifices de sang humain ? Tous les exemples allégués par M. de V. y sont bien réfutés ; nous ne citerons que celui de Jonathas. *Le premier Roi Juif*, dit M. de V. *immola des hommes : il jura d'immoler au Seigneur celui qui auroit mangé.* » Il ne jura point d'immoler, répondent les Auteurs, il fit défense de manger, & serment de mettre à mort quiconque contreviendrait à cet ordre. Jonathas auroit donc perdu la vie pour avoir enfreint l'ordre de son Général, & encouru par cette désobéissance l'anathème, la peine qui venoit d'être prononcée ; mais il n'auroit point été *immolé au Seigneur*. Etre puni de mort, ce n'est pas être offert en sacrifice. Quand vos Rois s'engagent par serment de ne jamais faire grace aux duellistes, & qu'en conséquence on les condamne à la mort, est-ce un sacrifice qu'on offre au Seigneur ? »

Voici une autre objection de M. de V. *Comment peut-on sans miracle fondre une figure d'or en une seule nuit ?* On lui répond : » L'Exode n'a rapporté, ni nous n'avons prétendu qu'Aaron ne mit qu'une *seule nuit* à jeter le veau d'or en fonte. Vous le supposez, Monsieur, sans en donner de preuves ; vous n'en produirez jamais ; nous vous en défions.

64 L'ESPRIT DES JOURNAUX,

s'il étoit honnête de donner un défi à un homme qu'on respecte. »

Vous ajoutez qu'on ne peut sans miracle jeter en fonte un veau d'or de trois pieds seulement en moins de six mois. » Déposez, Monsieur, chez un Notaire cent marcs d'or en barre, & cent mille livres en argent comptant. Engagez-vous publiquement & en bonne forme, à donner le tout au fondeur. S'il ne vous fait en huit jours une figure telle que nous l'avons demandée, nous vous promettons de nous retracter & de faire hautement l'aveu de notre ignorance.

Mr. de V. dit que, sans miracle, on n'imagine point vingt-trois mille hommes égorgés par des Lévites. » Ces Lévites, lui repliquet-on, formoient la tribu de Lévi toute entière, qui n'étoit pas la moins guerrière des douze, ni apparemment la moins attachée à Moïse. Supposons qu'une partie de cette tribu se soit rendue coupable de la prévarication générale, & ne mettons qu'à douze, ou même qu'à dix mille combattans, ceux des Lévites qui s'armerent contre les prévaricateurs. Est-il impossible que dix à douze mille hommes en tuent vingt-trois mille, & falloit-il un miracle pour que ces Lévites en armes, animés par les ordres du Législateur & par le zèle de la religion, fissent ce massacre parmi un Peuple surpris & désarmé, que devoit décourager les remords de son crime & la crainte du châtimement? Combien l'histoire ne nous

offre-t-elle pas de faits plus étonnans, que personne ne révoque en doute? Que prouvent donc tous vos raisonnemens? Que prouvent ils contre les versions Grecque, Syriaque, Chaldaïque, & qui réduisent ces 23 mille hommes à 3 mille? Que prouvent-ils sur-tout contre le texte Hébreu? Selon ce texte, le seul qui nous intéresse & que nous défendions, il n'y eut que qu'environ trois mille tués. Restent toujours, direz-vous peut-être, trois mille hommes tués; n'est-ce rien? Voilà enfin, Monsieur, une objection qui peut paroître raisonnable, si nous ne nous trompons pourtant; cette difficulté se réduit à savoir si, quand les coupables sont au nombre de trois mille, Dieu peut les punir? Si vous le niez, tâchez d'en donner la preuve, nous vous promettons d'y répondre. »

Les Auteurs terminent leur ouvrage en déclarant que toutes les méprises, toutes les contradictions, toutes les inconséquences qu'ils ont relevées dans les écrits de Mr. de Voltaire, ne diminuent ni leur estime pour ses qualités personnelles, ni leur admiration pour ses talents: « Malgré les vivacités de votre réplique, continuent-ils, nos éloges pour vous, Monsieur, n'en seront pas moins sinceres, & nos vœux pour vous moins ardens. Nous le disons avec satisfaction: de tous les Ecrivains de ce siècle, nul n'a paru avec autant d'éclat dans la carrière. Jouissez de votre gloire; réglez dans l'empire des Lettres par les talents, dans vos campagnes

66 L'ESPRIT DES JOURNAUX;

par les bienfaits. Que vos terres soient un asyle ouvert aux malheureux ; appelez-y l'industrie mécontente ; encouragez la population , animez l'agriculture , élevez des Statues à votre Roi , des Temples à l'Eternel ; & puisque , par un bonheur que peu d'Ecrivains ont eu , les glaces de l'âge n'ont point éteint en vous le feu du génie , consacrez utilement & glorieusement vos derniers travaux à renverser les pernicious & insensés systêmes de vos sophistes : & méprisant leurs secrets murmures , effacez malgré eux , la tache honteuse qu'ils ont imprimée à la philosophie. Etablissez contre ces Ecrivains téméraires l'existence d'un Dieu , sa justice , sa providence & , vérités gravées dans tous les cœurs , chères à tous les peuples , seul fondement solide des sociétés , que leur imprudence & sacrilège audace s'efforce d'ébranler. Enseignez aux citoyens l'obéissance aux Loix ; aux Législateurs , l'humanité ; aux Souverains , une tolérance sage. Mais en la prêchant , n'en excluez point des hommes adorateurs , comme vous , d'un seul Dieu , vos freres par la nature , vos peres dans la foi , un peuple digne de pitié par ses malheurs , & si nous osons le dire , de respect , par son antiquité , sa religion & ses loix , &c.

Cette conclusion est bien propre sans doute à désarmer Mr. de V. & à lui donner du regret d'avoir prodigué à ces savants & honnêtes Hébreux , les épithetes de *francs ignorants* , d'*imbécilles* , d'*emportés*. Ils n'ont critiqué que par

nécessité, ils ont loué par goût. M. de Voltaire avoit déclaré lui-même, qu'ayant pu se tromper sur bien des choses qu'on n'a ni le temps ni le moyen d'éclaircir, il faut sans difficulté qu'il se retire de toutes les erreurs où il sera tombé, & qu'il remercie ceux qui l'en avertiront, quelque aigreur qu'ils puissent mettre dans leur zèle.

On trouve peu d'aigreur dans ces Lettres. Elles renferment une critique sage, honnête & sans fiel, un peu vive en quelques endroits ; mais toujours décente, telle, en un mot, qu'elle doit être à l'égard d'un Ecrivain qui par la supériorité de ses talents, mérite tous les ménagemens possibles. M. de V. est ici comme Porus ; qui après sa défaite, demande & obtient d'être traité en Roi.

(*Journal des Beaux-Arts ; Journal Encyclopédique.*)

HISTOIRE

De la Ville de Bordeaux, contenant les événemens civils & la vie de plusieurs hommes célèbres. Par Dom de Vienne, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. A Bordeaux, chez Lacour ; & se trouve à Paris, chez Merlin. Tome I. figures, 1 vol. in-4to. 1772. br. 18 liv.

LA première partie de cette Histoire contient les révolutions que la ville de Bordeaux a éprouvées